

Compétence territoriale des huissiers

Par **jeeecy**, le **18/10/2007** à **14:42**

Bonjour

j'ai une question pour un cas pratique que je dois rendre demain qui m'embête car je n'y trouve aucune source fondant la réponse

[b:21azwqui]est-ce qu'un huissier du 6eme arrondissement de Paris est compétent pour signifier une assignation a une personne qui habite dans le 16eme?[/b:21azwqui]

alors normalement les huissiers sont compétents par département, mais a Paris ce ne serait pas par arrondissement?

merci de votre aide

Jeeecy

Par **candix**, le **18/10/2007** à **18:26**

je pense que oui, sur les sites de quelques huissiers parisiens pour la compétence territoriale ils marquent : tout arrondissement

sinon j'ai trouvé ca aussi :

<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/AKFAH.htm> (regarde l'article 9)

Par **jeeecy**, le **18/10/2007** à **18:55**

merci

ce texte je l'avais déjà trouvé mais je ne le trouve pas très clair

enfin la solution est bien que l'huissier est compétent pour tous les arrondissements à Paris, j'en ai eu la confirmation par un huissier de justice, par contre le fondement il n'en avait aucune idée...